



Distr. : générale
28 décembre 2011

Français

Original : anglais



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil
d'administration/**

Forum ministériel mondial sur l'environnement

Nairobi, 20–22 février 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale : environnement
et développement**

**Processus consultatif sur les options de financement possibles
pour les produits chimiques et les déchets : rapport final sur
l'application des décisions SS.XI/8 et 26/7 du Conseil
d'administration**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent document est le rapport final du Directeur exécutif concernant le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets, comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 26/7 du 24 février 2011. Le rapport repose notamment sur le document final de la cinquième et dernière réunion sur le processus consultatif, tenue à Bangkok les 6 et 7 octobre 2011; le résumé des coprésidents concernant les discussions du groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue à Belgrade du 15 au 18 novembre 2011; et les consultations multilatérales et bilatérales avec les gouvernements et autres parties prenantes concernées.

* UNEP/GCSS.XII/1.

I. Mesures proposées par le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision SS.XI/8 du 26 février 2010 et la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la priorité politique accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi que la nécessité croissante d'un financement durable, prévisible, adéquat et accessible pour le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets,

Rappelant également que dans cette décision, il a demandé au Directeur exécutif de lancer, en collaboration avec les partenaires concernés, des initiatives visant à faire prendre conscience de l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en recourant à divers moyens, y compris les médias et les possibilités offertes à l'échelon international, telles que les réunions intergouvernementales et les manifestations publiques, tant aux niveaux national qu'international,

Prenant note de la résolution 65/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010, par laquelle l'Assemblée générale s'est félicitée des consultations sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets et a exprimé son soutien à la poursuite des efforts menés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour poursuivre ces discussions,

Rappelant sa décision 26/7 du 24 février 2011, dans laquelle il a demandé au Directeur exécutif de présenter un rapport final au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire sur la mise en œuvre des décisions SS.XI/8 et 26/7,

Reconnaissant l'importance d'une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets pour maximiser les retombées, en particulier au niveau national,

Ayant examiné le rapport final présenté par le Directeur exécutif concernant le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets,¹

1. *Se félicite* du document final concernant le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets² et du rapport final du Directeur exécutif;
2. *Se félicite également* des discussions et délibérations constructives durant le processus consultatif qui ont mené à son résultat, y compris en ce qui concerne l'approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets décrite dans le document final;
3. *Se félicite en outre* du résumé des coprésidents concernant les discussions du groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique rassemblé pendant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en novembre 2011,³ dans le cadre de laquelle les participants ont examiné des options possibles de financement à long terme pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris les éléments de l'approche intégrée intéressant l'Approche stratégique;
4. *Encourage* les participants à d'autres processus relatifs aux produits chimiques et aux déchets, en particulier les sessions du comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure et de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, y compris la troisième session de cette dernière, à prendre en compte l'approche intégrée et le rapport final du Directeur exécutif;
5. *Encourage* les gouvernements et autres parties prenantes concernées à utiliser pleinement et de manière appropriée l'approche intégrée, le document final et le rapport final du Directeur exécutif en vue de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en juin 2012, et d'autres processus de politiques internationales de haut niveau;

¹ UNEP/GCSS.XII/8.

² UNEP/GCSS.XII/INF/7.

³ UNEP/GCSS.XII/INF/8.

6. *Prie* le Directeur exécutif, à la lumière du résultat du processus consultatif et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de continuer à faciliter un processus piloté par les pays pour l'élaboration d'une proposition globale sur une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et de présenter cette proposition à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session, en 2012, et au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-septième session, en 2013, pour examen et décision éventuelle;

7. *Prie également* le Directeur exécutif, en collaboration avec les partenaires concernés, de continuer à lancer des initiatives visant à faire prendre conscience de l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de rendre compte des progrès réalisés dans l'application de la présente décision aux participants aux réunions et processus intergouvernementaux concernés;

8. *Invite* les gouvernements et autres parties intéressées, y compris les membres du secteur privé, à fournir un soutien en espèces et en nature à ce processus.

II. Historique du processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets

2. Le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets a été lancé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, en mai 2009. Le processus consultatif a été lancé dans le but d'analyser la situation actuelle en matière de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au niveau national, notamment en ce qui concerne le respect, par les Parties, de leurs obligations au titre des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets et des cadres de politiques internationales connexes, en vue de concevoir des propositions de stratégie et de synergie pour l'améliorer.

3. Le processus consultatif a été étayé par une perception largement partagée selon laquelle un fossé sépare les exigences en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et les moyens financiers nécessaires pour en assurer la mise en œuvre. Le processus a été lancé en réponse à la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la priorité politique accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi qu'à la nécessité croissante d'un financement durable, adéquat et accessible pour le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets. Le processus prend en compte la croissance de l'industrie des produits chimiques, les changements dans les modes de production et de consommation et les tendances connexes dans le domaine de la production de déchets.

4. En 2010, le Conseil d'administration du PNUE, dans sa décision SS.XI/8, s'est félicité du lancement du processus consultatif et a prié le Directeur exécutif de continuer à le mener, de faire rapport sur l'application de la décision au Conseil d'administration à sa vingt-sixième session, et de présenter un rapport final sur le processus au Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire, en février 2012, en vue de parvenir éventuellement à des décisions à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en 2012, et à la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, en 2013. En 2011, dans sa décision 26/7, le Conseil/Forum a pris note des progrès accomplis et des travaux menés par le secrétariat du PNUE et a prié de nouveau le Directeur exécutif de présenter un rapport final sur le processus au Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire.

III. Résultat du processus consultatif

5. Le processus consultatif, bien que mené par le secrétariat du PNUE, a été piloté par les pays. Des pays développés, des pays en développement, des pays à économie en transition, des organisations intergouvernementales, la société civile et l'industrie y ont pris part. Au cours de cinq réunions tenues entre 2009 et 2011, les discussions sur le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets se sont approfondies et ont mûri, sur la base d'une série de documents d'informations.⁴ Le résultat du processus consultatif est décrit dans un document final (UNEP/GCSS.XII/INF/7). Les paragraphes ci-après résument brièvement les messages principaux qui y sont énoncés.

⁴ Toute la documentation connexe, y compris les documents d'information, est disponible sur www.unep.org/delc.

6. Le document final présente une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Les participants à la cinquième réunion du processus consultatif ont reconnu qu'une approche intégrée répondait aux défis posés par un financement semblable et représentait la voie à suivre sur le plan du financement à tous les niveaux. Le document final énonce qu'une solution prenant en compte le financement requis dans l'ensemble de la catégorie des produits chimiques et des déchets et associant activement les parties prenantes concernées doit être trouvée.

7. L'approche intégrée présentée dans le document final est une proposition de stratégie et de synergie novatrice visant à améliorer le financement; elle incorpore les composantes principales de chacune des quatre voies de financement identifiées pendant le processus. Ces voies sont les suivantes : l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets; la participation de l'industrie, y compris les partenariats public-privé et l'utilisation d'instruments économiques aux niveaux national et international; un nouveau fonds d'affectation spéciale semblable au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal; et les options entre l'établissement d'un nouveau domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'élargissement du domaine d'intervention actuel du FEM ou la création d'un nouveau Fonds d'affectation spéciale du FEM.

8. L'approche intégrée considère les quatre voies comme étant complémentaires. Elle tirerait le meilleur parti possible de la valeur ajoutée de chaque voie et maximiserait les retombées au niveau national. Le document final note que l'intégration et la participation de l'industrie sont nécessaires, mais ne sont pas suffisantes pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Dans ce contexte, le document final souligne l'importance d'améliorer la participation de l'industrie aux partenariats, le transfert de technologie et le renforcement des capacités ainsi que la mise en œuvre d'approches juridiquement contraignantes et volontaires. Il indique également qu'afin d'utiliser le financement externe de manière efficace, des critères semblables à ceux adoptés par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm doivent être établis.

9. De l'avis général des participants à la cinquième réunion, l'approche intégrée rend pleinement compte du lien entre le financement et le respect, et de la nécessité de mobiliser des ressources financières pour, notamment, des activités de facilitation, de transfert de technologie et de renforcement des capacités à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement.

10. L'approche intégrée s'efforce de relever les défis posés par la gestion des produits chimiques et des déchets et de tirer parti des possibilités offertes par chaque voie pour répondre aux différents besoins au titre des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets et des cadres de politiques internationales pertinents, y compris les accords existants et futurs relatifs à la gestion des produits chimiques et des déchets et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

11. Le document final ne traite pas de l'entité qui serait chargée de la gestion de l'approche intégrée ou du lieu à partir duquel elle serait gérée. Il met plutôt l'accent sur la meilleure manière dont l'approche pourrait être utilisée pour produire des résultats de façon efficace et efficiente dans la catégorie des produits chimiques et des déchets.

IV. Considérations relatives au financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et approche intégrée

12. À partir des discussions approfondies sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tenues dans les forums intergouvernementaux au cours des dernières années, il est clair que l'approche actuelle du financement dans ce domaine est insuffisante et incapable de répondre aux besoins existants et futurs en matière de financement pour relever les défis aux niveaux national, régional et mondial. Ces défis comprennent la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm, en plus des négociations continues, de la ratification et de la mise en œuvre d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, des activités menées au titre de l'Approche stratégique jusqu'à 2020 et des cadres de politiques internationales futurs pour la réalisation d'activités au-delà de 2020.

13. Le Directeur exécutif prend note avec satisfaction du résultat constructif et précis des discussions sur le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Il félicite également les gouvernements et autres parties prenantes du résultat du processus consultatif. Il prend note et se félicite de l'approche productive adoptée dans le but d'identifier les possibilités,

options et solutions de remplacement pour répondre au défi du financement. Il note également avec satisfaction le rôle constructif et critique que l'industrie, les organisations de la société civile et les organisations intergouvernementales ont joué dans la poursuite de ces discussions.

14. Dans le cadre de l'examen d'une solution future au financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, le Directeur exécutif continue d'encourager et d'appuyer l'élaboration et la conclusion d'une approche qui, d'une manière holistique et globale, répond aux défis multiples et multifacettes liés au financement auxquels sont confrontés les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, les instruments juridiquement contraignants futurs et les cadres de politiques internationales existants et futurs sur les produits chimiques et les déchets.

15. Conformément aux idées proposées durant le processus consultatif, le Directeur exécutif suggère qu'une future approche finance les activités nécessaires pour s'acquitter des obligations et des engagements volontaires au titre des instruments juridiquement contraignants existants et futurs et des cadres de politiques internationales sur les produits chimiques et les déchets. L'attention étant placée sur la capacité à se conformer à ces obligations, toute solution financière future devrait prévoir un mécanisme relatif au respect qui favoriserait des progrès parallèles en matière de financement et de respect. Le Directeur exécutif note également qu'une future approche devrait financer non seulement les activités habilitantes, mais également les surcoûts des activités visant à améliorer l'environnement mondial.

16. Les discussions sur le financement aux réunions récemment achevées des conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, à la troisième session du comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure et à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ont montré une convergence considérable, et dans certains cas, ont fait double emploi avec les éléments de l'approche intégrée, comme souligné durant le processus consultatif.

17. Ainsi que l'ont confirmé les discussions tenues aussi bien durant le processus consultatif que lors de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Directeur exécutif estime qu'une solution à long terme au financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets exige également une réduction des coûts administratifs afin de permettre l'allocation de plus de ressources à la mise en œuvre d'activités à tous les niveaux. La fragmentation continue du financement risque de freiner la mise en œuvre renforcée qui pourrait résulter d'une coordination et d'une coopération améliorées.

18. Le Directeur exécutif est donc d'avis que l'approche intégrée présente des considérations et des suggestions éclairées qui devront être examinées en abordant les défis posés par la gestion des produits chimiques et des déchets. Il appuie pleinement l'idée selon laquelle l'intégration et la participation de l'industrie sont essentielles et nécessaires à la recherche de solutions aux défis croissants liés à la gestion rationnelle. Le financement externe devrait être utilisé de manière plus judicieuse, efficace et rationnelle, par l'entremise du FEM ou du Fonds multilatéral, ou par une combinaison éventuelle des deux.

19. Afin de mener à bien le processus consultatif en vue d'une éventuelle décision à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et à la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, comme envisagé dans la décision SS.XI/8 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif encourage les gouvernements, par l'entremise d'un processus piloté par les pays, et avec la participation continue de l'industrie, de la société civile et des organisations intergouvernementales, à élaborer une proposition finale et globale sur une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Cette approche devrait englober, au minimum, les instruments et cadres de politiques internationales existants sur les produits chimiques et les déchets, et anticiper les besoins concernant des instruments ou cadres futurs.

20. Le Directeur exécutif suggère que toutes autres discussions s'appuient sur les résultats du processus consultatif et les débats en matière de financement tenus dans d'autres forums, y compris les réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, les sessions du comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure (notamment, les travaux intersessions actuels sur le financement) et la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Une attention particulière devrait également être prêtée au processus relatif à l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm et à l'ensemble de la catégorie des produits chimiques et des déchets (comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 26/12),

au processus relatif au *Global Chemicals Outlook* et à l'étude sur les coûts de l'inaction dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques (décrite ci-après). Il est également important de prendre en compte, notamment, les résultats des réunions préparatoires à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et le résultat de l'évaluation du Programme de démarrage rapide.

21. Le Directeur exécutif estime que les travaux sur la proposition devraient être menés à bien d'ici le milieu de 2012 de sorte que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques puisse les examiner en vue d'une décision éventuelle à sa troisième session. Sans préjuger des processus de négociations futurs, le Directeur exécutif suggère que la proposition, dans la mesure où elle est parachevée au moment de la tenue de la session, soit examinée par les gouvernements à la cinquième session du comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure.

V. Sensibilisation à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

A. Contribution à la compilation pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

22. Comme demandé par le Conseil d'administration dans ses décisions 26/3, 26/7 et 26/12, le secrétariat du PNUE a fourni une contribution sur l'amélioration de la coopération et de la coordination dans la catégorie des produits chimiques et des déchets, y compris dans le secteur du financement des produits chimiques et des déchets, dans le cadre de sa contribution à la compilation qui aboutira au projet de document final pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Le secrétariat du PNUE suggère que les participants à la Conférence invitent les gouvernements à tirer profit des travaux existants concernant l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets pour élaborer une stratégie sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme et appuyer sa mise en œuvre par les pays, en partenariat avec d'autres processus connexes, tels que l'Approche stratégique. Lors de la réalisation de ces travaux, les gouvernements sont invités et pleinement encouragés à intégrer des considérations relatives au financement des produits chimiques et des déchets dans leurs politiques.

B. Informations fournies aux réunions intergouvernementales

23. Des informations sur les progrès réalisés et l'orientation du processus consultatif ont été diffusées pour examen dans le cadre de processus intergouvernementaux pertinents au cours de 2010 et 2011, y compris dans le contexte de manifestations parallèles à la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et des réunions des conférences des Parties aux conventions de Rotterdam et Bâle tenues à Genève et Cartagena (Colombie), respectivement. Ces manifestations ont permis des discussions de haut niveau sur des options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets. La composition des groupes aux manifestations variait et comprenait les coprésidents du processus consultatif, le Secrétaire exécutif des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm et des représentants de gouvernements et du PNUE.

24. Des informations sur le processus consultatif ont également été transmises au comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure à ses deuxième et troisième sessions, à Chiba (Japon) en janvier 2011 et à Nairobi en octobre 2011, et au Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première réunion, à Belgrade en novembre 2011. Des informations pertinentes ont aussi été fournies à la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session, en février et mars 2011, par les coprésidents du processus consultatif, et au Conseil du FEM à sa quarantième réunion, en mai 2011, par le Secrétaire exécutif des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

25. De plus, les références fournies et les déclarations formulées par les gouvernements et autres parties prenantes principales sur le processus consultatif et son utilité en vue d'examiner plus avant des options de financement possibles des produits chimiques et des déchets pendant les discussions générales et spécifiques en matière de financement tenues lors des réunions susmentionnées, comme montré dans les rapports de réunion respectifs, indiquent une compréhension accrue du processus consultatif et de son utilité dans les diverses discussions sur une approche stratégique du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

26. Le groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique qui s'est réuni au cours de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a examiné le financement à long terme de l'Approche stratégique. Les discussions du groupe représentent le premier examen en profondeur du résultat du processus consultatif et de l'approche intégrée par des gouvernements et autres parties prenantes principales. Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire d'examiner toutes les sources de financement afin d'utiliser les ressources de manière plus efficace et d'identifier une manière d'intégrer le financement de façon stratégique pour réduire les coûts administratifs et assurer l'allocation de plus de ressources à la mise en œuvre au niveau national. Des précisions sur les discussions du groupe de contact figurent dans le résumé des coprésidents (SAICM/OEWG.1/19).

27. L'importance d'aborder les questions financières dans la catégorie des produits chimiques et des déchets, plus spécialement en ce qui concerne l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, a été identifiée aux réunions régionales préparatoires à la troisième session du comité de négociation intergouvernemental. Les participants aux réunions régionales au titre de l'Approche stratégique visant à examiner les résultats de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et à préparer la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée ont considéré également la question du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques.

28. Le Directeur exécutif a profité de l'occasion offerte par les réunions bilatérales et intergouvernementales tenues au cours des deux dernières années pour échanger des informations sur le processus consultatif et inviter à réfléchir sur les besoins, les attentes et les prochaines étapes. Il a débattu également du processus lors des consultations périodiques entre le secrétariat du PNUE et les gouvernements donateurs et recueilli des réactions.

29. En outre, dans le cadre du programme de travail du PNUE, les sous-programmes sur les substances nocives et les déchets dangereux, l'utilisation efficace des ressources et la gouvernance environnementale renforcent plus particulièrement la sensibilisation à l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en collaboration étroite avec les conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm et d'autres partenaires et parties prenantes, y compris le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, le Partenariat mondial sur le mercure et le Partenariat mondial pour la gestion des déchets. Le PNUE a fourni également un soutien technique à des réunions régionales préparatoires à diverses réunions intergouvernementales et à d'autres réunions tenues en 2011.

30. Le PNUE contribue actuellement à accroître la sensibilisation de décideurs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets par le biais de trois processus d'évaluation. D'abord, il travaille sur le rapport *Global Chemicals Outlook* du PNUE, dont la parution est prévue en 2012, avec l'appui des gouvernements norvégiens et suédois et avec la collaboration, notamment, de gouvernements de pays développés et en développement, d'organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, du secteur privé et de la société civile. Le rapport vise à fournir un cadre cohérent en vue de l'établissement de priorités pour soutenir une politique intégrée et globale sur les produits chimiques.

31. Le *Global Chemicals Outlook* est complété par l'initiative du PNUE sur les coûts de l'inaction, qui est financée par le Gouvernement suédois. Cette initiative vise à produire, pour la première fois, un tableau plus complet, à tous les niveaux, des coûts pour l'environnement et la santé humaine résultant du défaut d'introduire, d'améliorer et d'appliquer des politiques visant à soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques.

32. Enfin, le cinquième rapport de la série sur l'Avenir de l'environnement mondial comprend un chapitre consacré aux produits chimiques et aux déchets qui prend en considération tout le cycle de vie, et qui réunit le savoir-faire des domaines des produits chimiques et des déchets. Il sera publié à temps pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.